Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE-ET-VILAINE)

Délibération n° **2026 – 01 - 03** - Séance du 22 Janvier 2026

En exercice : **20**

Présents : **14**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Date de la convocation : **15 janvier 2026**

Date de l'affichage : **15 janvier 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi vingt-deux janvier** à **vingt** heures **trente**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire**, au sein du lieu habituel de ses séances, après avoir été convoqué, conformément à l'article L. 2121 - 10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Stéphane GUILLOU, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Dominique RICHARD, Véronique TAVERNIER, Nathalie LE DÉVÉHAT, Jean-Yves QUÉLENNEC, Jérôme MARQUET (21h06).

Excusés : Isabelle LOMMERT, (pouv à Florence HUGUENIN), Caroline GAVARD (pouv à Jean-Yves QUÉLENNEC), Aurélie de la MOTTE ROUGE, Anne-Sophie DESMOTS.

Absents : Sylvain ROBERT, Léonce GUIÉNO,

Secrétaire de séance : Nathalie Le DÉVÉHAT

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose qu'un débat préalable appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir au Conseil Municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus, sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Ce débat porte sur les orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de débattre sur l'orientation budgétaire de la commune.

La tenue de ce débat répond à un double objectif. D'une part, il permet d'informer les élus sur la situation économique, budgétaire et financière de la collectivité et de procéder à une évaluation prospective en lien avec les perspectives économiques locales et nationales. Il permet, en outre, d'éclairer les élus sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement ainsi que préciser les engagements pluriannuels communaux.

D'autre part, le débat participe à l'information des administrés et constitue à ce titre un exercice de transparence à destination de la population.

La stratégie et les orientations retenues dans le cadre de ce débat tiennent compte du contexte économique national et de la répercussion de la loi Finances sur les collectivités locales et des priorités de la collectivité pour la construction du projet de budget primitif 2026,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260122-2026_01_03-DE

Sont notamment détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) annexé à la présente note de synthèse. Ce rapport constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2026 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la tenue du débat et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) pour l'exercice 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Nathalie Le DÉVÉHAT

Le Maire
Laurent PRIZÉ